

Compte rendu de séance

Séance du 11 Septembre 2017

L' an 2017 et le 11 Septembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de POINCLOUX Daniel, Maire

Présents : M. POINCLOUX Daniel, IMBAULT Thierry, DA SILVA Norbert, MADRE Jean-Christophe, MESLAND Olivier, VERNHES Dominique,
Mmes : PILLOY Marie-Pierre, CHATELAIN Laëtitia

Absents excusés : Mrs CHANTEAU Jean-Claude (Pouvoir à Mme CHATELAIN), GOUEFFON Hubert

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 9

Date de la convocation : 05/09/2017

Date d'affichage : 05/09/2017

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHATELAIN Laëtitia

SOMMAIRE

- Reprise du résultat du budget de l'A.F.R de Crottes dissous, dans le budget communal - D-2017-027
- Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor Public - D-2017-028
- Adhésion de nouvelles communes au Syndicat pour la Gestion de la Fourrière Animale des Communes et Communautés du Loiret - D-2017-029
- Affiliation volontaire au Centre de Gestion du Syndicat de Gestion de la Fourrière animale des communes et communautés de communes du Loiret - D-2017-030

I- DELIBERATIONS :

1) Délibération n° 2017-027 : Reprise du résultat du budget de l'A.F.R de Crottes dissous, dans le budget communal

M. le Maire rappelle la délibération des membres de l'A.F.R en date du 9 février 2017 décidant la dissolution de l'A.F.R de Crottes-en-Pithiverais au 28/02/2017,

Il explique que le résultat de clôture 2016 de l'A.F.R de Crottes-en-Pithiverais laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 284.48€ au bénéfice du budget communal. L'actif et le passif étant à intégrer au budget communal, M. le Trésorier de Pithiviers a donc effectué les opérations d'ordre non budgétaires sur le budget communal, il convient donc d'intégrer l'excédent de fonctionnement sur le budget communal. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

Article 1 : De prendre la décision budgétaire modificative suivante :

Section de fonctionnement, en recettes :

A l'article 002 Excédent de fonctionnement reporté + 284.48 €

Section de fonctionnement, en dépenses :

Vers l'article 615223 "entretien voies et réseaux" + 284.48 €

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
10	0	0

2) Délibération n° 2017-028 : Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor Public

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu du Trésorier de Pithiviers demandant de bien vouloir délibérer son indemnité de conseil car la précédente délibération faisait référence uniquement à l'année 2016.

Entendu l'exposé du Maire, après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

- **D'ATTRIBUER** à Monsieur PAGE Pascal, Inspecteur divisionnaire à la Trésorerie de Pithiviers 100% de l'indemnité de conseil prévue par arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 de mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982,

- **DIT** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera acquise à MR PAGE Pascal pour toute la durée du mandat, sauf délibération contraire.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
10	0	0

3) Délibération n° 2017-029 : Adhésion de nouvelles communes au Syndicat pour la Gestion de la Fourrière Animale des Communes et Communautés du Loiret

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5711-1 et L. 5211-18,

Vu l'arrêté des préfets du Loiret et du Loir-et-Cher en date du 30 décembre 2016 portant création du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de Montereau en date du 20 juin 2017 et de Saint-Germain-des-Prés en date du 22 juin 2017, demandant leur adhésion au syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

Vu la délibération du comité syndical du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret en date du 4 juillet 2017 approuvant le principe de l'adhésion des communes de Montereau et de Saint-Germain-des-Prés au syndicat et l'extension du périmètre syndical qui devrait en être la conséquence,

Vu le courrier du président du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret en date du 07 août 2017 sollicitant l'avis du conseil municipal concernant ces demandes d'adhésion des communes de Montereau et de Saint-Germain-des-Prés,

Considérant qu'il revient aux organes délibérants des collectivités membres d'un établissement public de coopération intercommunale de donner leur avis sur les modifications de périmètres liées à l'adhésion de nouvelles collectivités, dans un délai de trois mois suivant la saisine correspondante, étant précisé que l'absence de position exprimée dans ce délai équivaut à un avis favorable,

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que le maximum de communes du département du Loiret intègre le syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret, notamment en ce que cela est de nature à renforcer les compétences dudit syndicat,

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable à l'adhésion des communes de Montereau et de Saint-Germain-des-Prés au syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,
- Accepte en conséquence les statuts du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret dans leur version modifiée telle qu'annexée à la présente délibération,
- Charge le maire d'informer le président du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret du présent avis émis par le conseil municipal.

Il est rappelé que, conformément au premier alinéa de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les 2 mois suivant sa publication devant le tribunal administratif d'Orléans situé 28, rue de la Bretonnerie à Orléans (45000).

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
10	0	0

4) Délibération n° 2017-030 : Affiliation volontaire au Centre de Gestion du Syndicat de Gestion de la Fourrière animale des communes et communautés de communes du Loiret

Vu l'arrêté des préfets du Loiret et du Loir-et-Cher en date du 30 décembre 2016 portant création du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

Vu la délibération en date du 4 juillet 2017 transmise par le syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret demandant leur affiliation au centre de gestion du Loiret,

Vu le courrier de la présidente du Centre de Gestion du Loiret en date du 28 août 2017 sollicitant l'avis du conseil municipal concernant la demande d'affiliation volontaire au centre de gestion du Loiret, du syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

Considérant qu'il revient aux organes délibérants des collectivités et établissements publics affiliés au centre de gestion du Loiret de donner leur avis sur l'affiliation du syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret, dans un délai de deux mois suivant la saisine correspondante, étant précisé que l'absence de position exprimée dans ce délai équivaut à un avis favorable,

- Emet un avis favorable à la demande d'affiliation au Centre de Gestion, du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,
- Charge le Maire d'informer la présidente du Centre de Gestion du Loiret du présent avis émis par le conseil municipal.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
10	0	0

II- AFFAIRES DIVERSES :

* Le Maire donne lecture du courrier de Mme AURIAU, conseillère municipale depuis 2014, annonçant sa démission du conseil municipal à compter du 1er août suite à son déménagement dans une autre région.

* Le Maire remercie les personnes volontaires qui sont venues aider à retirer le parquet de l'église de Crottes.

* Assainissement du logement communal de Teillay : Le Maire informe que la fosse septique du logement rencontre des problèmes et demande au conseil de réfléchir si la commune doit engager ou non une réhabilitation de l'assainissement. Dossier à étudier au prochain conseil.

* Elections sénatoriales : Ces élections auront lieu le 24 septembre prochain. Le Maire rappelle le nom des délégués titulaires désignés suite au vote effectué le 30 juin dernier :

- Mrs POINCLOUX Daniel et CHANTEAU Jean-Claude.

Le Maire informe le conseil qu'il s'est entretenu avec Mr CHANTEAU quelques jours avant la réunion de conseil et que tous les deux se sont mis d'accord pour demander l'avis des conseillers concernant le vote qu'ils vont effectuer. Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil à l'unanimité approuve le choix des deux délégués titulaires.

* Le Maire a fait le tour des 2 communes et a ainsi relevé les lampes défectueuses, un courrier sera envoyé à la SICAP pour que les techniciens puissent intervenir et effectuer les réparations.

* Le Maire fait le compte rendu des travaux du SIRIS, travaux qui suivent leur cours.

* Les sapins de Teillay ayant été abattus pour éviter la prolifération des chenilles processionnaires, le Maire demande aux membres du conseil de réfléchir à une nouvelle plantation, pour la prochaine réunion de conseil municipal qui aura lieu en octobre.

* Le Maire demande au conseil de déterminer une date pour faire le tour des communes et ainsi relever les adresses des administrés qui seraient concernées par l'élagage de leurs arbres.

* La troisième campagne de dépôt de dossier de demande de subvention au titre de l'aide aux communes à faible population arrivant à son terme le 15 septembre prochain, pour les communes qui auraient déposé un dossier au titre de cette campagne, une réunion afin de faire le point sur ces attributions de subvention est organisée **mardi 19 septembre à 17h à Guigneville**. Notre commune étant concernée, le Maire participera à cette réunion.

* Le Maire fait le compte rendu de la réunion d'information sur la mise en place d'un centre instructeur commun pour l'instruction du droit des sols qui a eu lieu mardi 5 septembre à 18h à la salle des fêtes de Pithiviers.

* Exposition des oeuvres du peintre graveur " Louis Joseph SOULAS, Témoin de son temps 1905-1954" à la salle polyvalente de Bazoches-les-Gallerandes les 7 et 8 octobre de 10h à 12h / 14h à 18h et le vernissage le 1er octobre à 17h.

* **Ensemble pour la vie, Courie pour Curie** : Cette année, les élus de Montigny reprennent le flambeau de l'organisation de la traditionnelle marche de : Courir pour Curie", prévue le **Samedi 23 septembre**. Départ de Montigny à 9h30 sur la place devant la mairie.

Des tickets et carnets de tombola seront en vente sur place le jour de la manifestation ou disponibles à la Mairie de Crottes aux heures d'ouvertures : Mardi de 16h30 à 18h30 et jeudi de 9h30 à 11h30 (10€ le carnet, 1€ le ticket.)

* **Octobre rose** : Nos communes associées s'associent à nouveau à l'action du COFEL "Comité Féminin du Loiret pour le dépistage des cancers" durant le mois d'octobre, pour sensibiliser et informer le plus largement possible sur le dépistage du cancer du sein et sur la prévention. Cette année l'église de Teillay sera illuminée en rose et des ballons seront accrochés sur la clôture de la mairie de Crottes-en-Pithiverais.

III- TOUR DE TABLE :

*Sécurité routière : Mr MADRE dit son mécontentement concernant la vitesse des véhicules dans le village. Il demande de réfléchir à des solutions pour faire ralentir les véhicules et éviter tout accident.

* Mme CHATELAIN demande si Familles Rurales de Crottes organisera pendant les vacances scolaires de la Toussaint une journée sur la "Prévention des accidents domestiques" pour les enfants de nos deux communes. Mme PILLOY informe le conseil qu'elle a pris contact avec la MSA pour leur participation à cette animation et que la date est prévue le lundi 23 octobre à 14h à la salle de Crottes. Des courriers d'invitations seront distribués aux enfants de la tranche d'âge concernée.

* Mme PILLOY souhaite savoir maintenant que le nouveau réfrigérateur, congélateur est installé et en service depuis fin août dans la cuisine de la salle de Crottes, que deviennent l'ancien réfrigérateur et l'ancien congélateur. Le Maire demande l'avis du conseil pour savoir si la commune les mets en vente ou non. Après réflexion, le conseil décide de mettre en vente uniquement le congélateur au prix de 30 €, le réfrigérateur restera quant à lui à disposition des associations qui en auront besoin lors de leurs manifestations.

* Mr VERNHES souhaite que la commune réorganise une cérémonie d'accueil des nouveaux habitants suite aux nombreux mouvements que la commune a pu rencontrer depuis quelques mois. Le Maire informe que la précédente cérémonie a eu lieu en 2015 pour les nouvelles familles installées entre 2010 et 2014 et que maintenant il tient lieu, dans un premier temps de recenser les nouveaux arrivants depuis la dernière cérémonie.

Séance levée à: 23:00

En mairie, le 15/09/2017
Le Maire
Daniel POINCLOUX

